Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20261022-2026_10_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SAINT-CONGARD
N° 2026-10-11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le seize octobre deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Robin RABASSE, Daniel GUILLOUCHE, Jean-Paul TRECUL, Michel AUBERT, David GUIHO, Ronan MASSON-BELORGEY ; Mesdames Christelle QUEMARD, Emilie HEDAN, Catherine BONNARD, Pascale ESTRUCH, Charlène JOLY, Aurore LAPORTE, Amélie QUEMARD.

Absents : Monsieur Benjamin DANILO, pouvoir à Madame Christelle QUEMARD

M. Daniel GUILLOUCHE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14 ; Pouvoir : 01 ; Absents : 01

Attribution d'une aide FEE

Madame Christelle QUÉMARD explique au conseil que la commission CCAS s'est réunie le 21 octobre 2026 pour étudier une demande d'aide FEE concernant des factures d'électricité. La commission a émis un avis favorable pour le dossier dont l'aide est de 411,76 €, la part à charge de la commune est de 61,76 € et celle du département de 350,00 €.

Après délibération, le Conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents, l'octroi d'une aide de 411,76 € suite à la demande d'aide FEE.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE ST CONGARD
56 (Morbihan)

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 30 octobre 2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.